

# Mon enfant va porter des lentilles

## Le site du Docteur Jacques DUBOIS

Adresse du site : [www.docvadis.fr/site-exemple-jacques-dubois](http://www.docvadis.fr/site-exemple-jacques-dubois)



Validé par  
le Comité Scientifique Ophtalmologie

**Des lentilles sont proposées à mon enfant. Les réponses à mes questions me sont données dans ce document proposé par la Société française des ophtalmologistes adaptateurs de lentilles de contact.**

## A quel âge un enfant peut-il porter des lentilles ?

L'âge de mise en place des premières lentilles dépend de l'indication c'est à dire de la raison motivant l'adaptation. L'adaptation sera faite par l'ophtalmologiste.

- De la naissance à 6 ans -en maternelle-, les indications sont médicales. On peut adapter dès les premières semaines de vie, l'indication la plus fréquente étant les bébés opérés de cataracte congénitale. En maternelle, l'adaptation concerne surtout les enfants forts myopes ou forts hypermétropes et les enfants qui ont un défaut important d'un seul côté et sont déséquilibrés en lunettes. Les enfants très jeunes sont, le plus souvent, adaptés en lentilles rigides car elles offrent une qualité visuelle et une sécurité maximum même en port continu, jour et nuit.
- De 6 à 10 ans -en primaire-, les indications sont toujours médicales mais il est possible de répondre à la demande sportive. Un enfant en primaire, s'il le désire, car gêné par sa correction lunettes pour ses activités quotidiennes et /ou sportives, peut être adapté en lentilles rigides ou en lentilles souples en privilégiant, pour les souples, lorsque c'est possible, les lentilles jetables journalières qui ne nécessitent pas d'entretien. Le port de lentilles, à cet âge, passe par l'apprentissage des manipulations que l'enfant apprend lors de l'adaptation et réalise lui-même. L'enfant peut porter des lentilles quelques jours par semaine ou tous les jours selon ses besoins.
- A partir de 10 ans -le collège et le lycée-, les adaptations sont faites pour raisons médicales, sportives, esthétiques et à la demande du porteur.

Lentilles rigides en port journalier ou continu, lentilles souples journalières ou de renouvellement fréquent

avec entretien, tout est possible. Le choix est fait lors de la consultation préadaptation en fonction de la forme de l'œil, de la puissance des lunettes et de l'utilisation désirée.

## **Comment faire pour adapter un enfant ?**

L'adaptation n'est pas différente ou plus compliquée que pour un adulte. Les explications sont données directement à l'enfant quelque soit son âge. Les protocoles sont variables selon le type de lentilles choisies lors de la consultation préadaptation en fonction des caractéristiques des yeux.

## **Est-ce qu'il saura mettre, enlever et entretenir ses lentilles ?**

Oui, les enfants apprennent très vite s'ils sont motivés. A l'âge de la maternelle où les indications sont strictement médicales, les parents prennent en charge manipulation et entretien. Le port prolongé, jour et nuit, est privilégié. A partir du CP, où la demande devient sportive ou esthétique, l'enfant ne porte des lentilles que s'il sait les manipuler seul.

## **Les lentilles sont elles dangereuses pour ses yeux ?**

NON, si elles sont bien adaptées et bien surveillées. Le risque, en cas de non respect des consignes, est l'infection sous lentilles, rare mais grave, ce qui explique qu'il faille arrêter immédiatement tout port de lentille en cas d'œil rouge ou douloureux.

## **S'il porte des lentilles jeune, est-ce qu'il pourra tout de même en porter toute sa vie ?**

Oui, les lentilles ont évoluées et l'on peut en porter toute la vie. Il faut cependant respecter un certain nombre de règles de sécurité.

- être très strict sur les règles d'hygiène et d'entretien.
- respecter le type de port marqué sur l'ordonnance, journalier ou nocturne.
- respecter le mode de renouvellement des lentilles, quotidien, bimensuel ou mensuel.
- ne pas modifier la marque des lentilles sans avis médical.
- ne pas modifier le produit d'entretien prescrit avec les lentilles.
- porter des lentilles à la bonne vue.

- faire une surveillance annuelle chez l'ophtalmologiste.

Fiche établie par la société française des ophtalmologistes adaptateurs de lentilles de contact  
Novembre 2010  
Pour plus de renseignement consultez le site